ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Air France

Question écrite n° 29255

Texte de la question

M. François Loncle appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la liaison aérienne d'Air France entre Paris-Bamako et retour. Depuis plus de six mois, il n'y a plus de vol direct entre la France et le Mali, car les équipages d'Air France refusent de dormir à Bamako. Ceux-ci obéissent à une consigne de la cellule de crise de la compagnie française qui avance un prétexte sécuritaire. Les vols font donc une escale purement technique, dans un premier temps à Casablanca et depuis quelques semaines à Ouagadougou, ce qui occasionne un allongement notable du parcours et un surcoût. Cette mesure ne s'impose absolument pas. Elle est même absurde et contre-productive sur le plan commercial. La capitale malienne est une ville sécurisée, notamment depuis le début de l'opération Serval le 11 janvier 2013. C'est pourquoi il lui demande qu'il exige qu'Air France mette fin à cette gabegie et rétablisse une liaison directe entre notre pays et le Mali.

Texte de la réponse

La compagnie Air France a toujours maintenu la liaison aérienne Paris-Bamako, importante pour les deux pays, ceci malgré les difficultés rencontrées et l'intervention française au Mali. Quelques escales ont été mises en place, puis supprimées, sur le trajet retour Bamako-Paris, le trajet aller ayant toujours été réalisé en vol direct, pour deux raisons : - le niveau élevé de la menace envers les intérêts français suite à l'intervention au Mali a conduit à limiter temporairement le séjour des équipages dans la capitale de ce pays, et faire une escale à Casablanca ; cette mesure a été rapidement levée ; - les difficultés d'avitaillement en kérosène sur l'aéroport de Bamako, compte tenu de réquisitions opérées pour les opérations militaires, ont conduit à la réalisation d'une escale technique à Ouagadougou, ceci étant susceptible de se reproduire en fonction des conditions d'avitaillement. Air France est responsable de l'utilisation de sa flotte et des liaisons aériennes qu'elle exploite. Les décisions prises sur cette ligne aérienne sont le résultat d'une approche raisonnée de la sécurité des passagers, des membres d'équipage et des avions de la compagnie, et d'une nécessaire adaptation à des contraintes que l'on peut qualifier ici de force majeure.

Données clés

Auteur : M. François Loncle
Circonscription : Eure (4e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29255
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 juin 2013, page 6034

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE29255

Réponse publiée au JO le : 24 septembre 2013, page 10158